



---

## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-76 (2021) MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES  
HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE PLUS DE NEUF LOGEMENTS  
DANS LA ZONE RA-503

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 10 mai 2021, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 6-1-76 (2021);
- l'objet du règlement numéro 6-1-76 (2021) est d'autoriser les habitations multifamiliales de plus de neuf logements dans la zone numéro RA-503 située à l'extrémité des rues des Pivoines et des Tulipes. Il a également pour objet de porter de 12 à 14 mètres la hauteur maximale des bâtiments dans cette zone et d'augmenter le rapport espace bâti /terrain applicable au bâtiment principal de 30 % à 35 % ;
- l'original du règlement numéro 6-1-76 (2021) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Le règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 16 juin 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 juin 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 juin 2021.

Donné à Coaticook, ce 16 juin 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras